



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere, tenue ce **7 février 2022, par voie de vidéoconférence via « Teams »**, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence « Teams » :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse
M. Éric Chassé, conseiller n°2
M. Ghislain Deshaies, conseiller n°4
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
M. Stéphane Leblanc, conseiller n°3
M. Rober Morissette conseiller n°5

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence « Teams » : Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, me Sylvie Tanguay.

Résolution # 2022-02-228

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de janvier 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 85 735.21 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU QUE les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de janvier 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

S
SYLVIE TANGUAY
Mairesse

S
SANDRA RICARD
Directrice générale et
Greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Donnée à Saint-Sylvere, ce 10^e jour du mois de février 2022.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière